

Décision du Maire

N° 2026-032

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : ASTRE GF ET RH : DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la centrale d'achat CANUT met à disposition un accord-cadre à bons de commande n° 2024_AOO_MULTIEDITEURS « DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES » pour ses membres ;
- Considérant que la Ville a adhéré à la CANUT par délibération du 26 mai 2025 ;
- Considérant que l'ancien contrat de maintenance souscrit pour les logiciels ASTRE RH et GF est arrivé à échéance et que seule la société NEXPUBLICA assure la maintenance de ces logiciels ;
- Considérant que l'accord-cadre à bons de commande n° 2024_AOO_MULTIEDITEURS « DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES » propose la prestation de maintenance des progiciels ASTRE GF et ASTRE RH comprenant notamment :
 - Un service d'assistance à l'utilisation du progiciel du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
 - La mise à disposition d'amélioration et de nouvelles versions du progiciel ;
 - La mise en conformité du progiciel à la réglementation et à la législation en vigueur.
- Considérant que ce contrat convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de souscription avec l'éditeur NEXPUBLICA et la société SCC France, titulaire de l'accord-cadre n°2024_AOO_MULTIEDITEURS de La CANUT pour un montant annuel de 29 313,30 € HT (maintenance et support), révisable selon la formule : $P = P_0 (S/S_0)$ mais ne pouvant dépasser 5 % par an. Le contrat est conclu pour une durée maximale conforme à la durée maximale de l'Accord-Cadre Multi-éditeurs soit jusqu'au 04/03/2028.

La présente décision sera inscrite au registre **Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Fait à Montbéliard, le dimanche 8 Mars 2026

Déposée en Sous-Préfecture le : 09/03/2026
Affichée le : 09/03/2026



Eddie STAMPONE

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com